



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE  
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 25 MARS 2026**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 25 mars 2026 à 15 h 00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Charles Bélanger, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Jean-René Labelle, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Jean-François Pinard, conseiller	Ville de Blainville

Formant quorum sous la présidence de la Préfète suppléante, madame Marie-Elaine Pitre, Mairesse de Ville de Rosemère

**Est également présent :**

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier  
MRC de Thérèse-De Blainville

**Est absente pour motif :**

Madame Liza Poulin, Préfète et mairesse de la Ville de Blainville

2026-03-63

**OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 25 mars 2026 soit ouverte et suspendue conformément aux usages.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-64

**OBJET : Réouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 25 mars 2026 soit réouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-65

**OBJET : Période de questions**

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



N° de résolution  
ou annotation

2026-03-66

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET: Adoption – Ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2026**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
  - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Blainville #1418-200; #1669-1
    - ii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines #860-127; #1047-2
    - iii. Ville de Sainte-Thérèse #1200-92 N.S.
  - 6.2. **Résolution** – Avis de la MRC | Autorisation de dérogation mineure | 2025-00177 Ville de Blainville
  - 6.3. **Résolution** – Appui et ratification | Ville de Lorraine | Demande financière au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH)
  - 6.4. **Résolution** – Appui au projet | Ville de Sainte-Thérèse | Demande financière au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH)
  - 6.5. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | COBAMIL | Projet : Caractérisation de l'indice de qualité morphologique (IQM) des cours d'eau et priorisation des interventions | 32 440 \$ par année pour les trois (3) prochaines années (2026 à 2028)
7. **Développement Économique, Entrepreneurial et d'économie sociale**
  - 7.1. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | ABL Immigration | Projet : Agir ensemble! Une stratégie concertée pour le vivre ensemble et le développement local | 10 000 \$ par année pour les trois (3) prochaines années (2026 à 2028)
  - 7.2. **Résolution** – Ratification de la décision des membres du comité d'investissement commun (CIC) | Autorisation pour la signature de deux cessions de rangs en faveur de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et Investissement Québec dans le dossier O My Load inc
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récrétourisme)**
  - 8.1. **Dépôt** – Table action culture (TAC) *ad hoc* | Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 3 septembre 2025
  - 8.2. **Dépôt** – Table action patrimoine (TAP) *ad hoc* | Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 3 septembre 2025
  - 8.3. **Résolution** – Reddition de comptes 2025 | Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMP) volets 1A et 1B avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)
  - 8.4. **Résolution** – Reddition de comptes 2025 | Entente de développement culturel 2024 (prolongée 2025) avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

- 8.5. **Résolution** – Reddition de comptes 2025 | Entente de développement culturel 2025-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)
- 8.6. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Odyscène | Projet structurant d'accessibilité culturelle, de participation citoyenne et de retombées économiques locales | 50 000 \$ par année pour les trois (3) prochaines années 2026 à 2028
- 8.7. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Télévision des Basses-Laurentides | Projet : Vitrine médiatique régionale | 6 000 \$ pour l'année 2026
- 8.8. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Petit Théâtre du Nord | Projet : Mémoire vivante | 6 000 \$ pour l'année 2026
- 8.9. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles | Projet : Nos archives, Notre histoire | 25 000 \$ pour l'année 2026
- 8.10. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Appel de projets culturels 2026 | Télévision des Basses-Laurentides | Projet : Créateurs en lumières | 8 000 \$ pour l'année 2026
- 8.11. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Appel de projets culturels 2026 | Centre d'action Bénévole Solange-Beauchamp | Projet : (Elle/il « aîné » avant nous!) | 8 000 \$ pour l'année 2026
- 8.12. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Appel de projets culturels 2026 | Véronique Boucher | Projet : Un battement d'ailes collectif | 5 000 \$ pour l'année 2026
- 8.13. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Appel de projets culturels 2026 | Maison des jeunes des Basses-Laurentides | Projet : Tournée de la MDJ des Basses-Laurentides été 2026 | 8 000 \$ pour l'année 2026
- 8.14. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Appel de projets culturels 2026 | Espace Afitude | Projet : Le patrimoine en partage | 7 240 \$ pour l'année 2026
- 8.15. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Appel de projets culturels 2026 | Samuel Charrois | Projet : Depuis Ce Temps-Là | 3 760 \$ pour l'année 2026
- 8.16. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Centre de développement d'excellence sportive des Laurentides (CDESL) | Projet structurant visant à soutenir, développer et consolider le milieu sportif sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville | 55 000 \$ pour l'année 2026
- 8.17. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | La Corporation de développement communautaire de Thérèse-De Blainville | Projet visant à structurer, soutenir et renforcer l'action communautaire autonome et les priorités d'actions du territoire de la MRC | 15 000 \$ pour l'année 2026
- 8.18. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Consortium Jeunesse | Projet : Réalisation d'une planification stratégique | 10 000 \$ pour l'année 2026
- 8.19. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp | Projet : Je Bénévole – Structurer l'offre et la demande en engagement citoyen | 33 066,66 \$ pour les deux (2) prochaines années (2026 à 2027)
- 8.20. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Habitations Rive Gauche | Projet : Consolider et propulser Habitations Rive Gauche | 45 728,12 \$ pour les trois (3) prochaines années (2026 à 2028)
- 8.21. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | L'Avant-Champ | Projet de Transfert, restructuration et consolidation du



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Potager Engagé vers L'Avant-Champ | 40 000 \$ pour les deux (2) prochaines années (2026 à 2027)

- 8.22. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Centre Omega | Projet : Le camp pédagogique Oméga pour un impact social durable | 45 000 \$ pour les trois (3) prochaines années (2026 à 2028)
- 8.23. **Résolution** – Ratification de la décision du directeur général | Demande de soutien financier par la Table aîné.e.s | Thérèse-De Blainville | Projet : Planifier une journée de rassemblement destinée aux aînés | 5 000 \$ en 2026 en sus de 2 000 \$ versés en 2025

### 9. Gestion administrative, financière et du personnel

- 9.1. **Dépôt** – Liste des correspondances au 25 mars 2026
- 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 26 février au 25 mars 2026
- 9.3. **Résolution** – Ressources humaines – Étudiant-stagiaire - Archives de la MRC
- 9.4. **Résolution** – Entente relative à l'achat en commun d'assurances de dommages – Détails et Quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville
- 9.5. **Dépôt** – Reddition de compte annuelle du FLI et du PAUPME au 31 décembre 2025
- 9.6. **Dépôt** – Rapport annuel 2025 | L'application du Règlement No 22-02 sur la gestion contractuelle de la MRC de Thérèse-De Blainville
- 9.7. **Résolution** – Nominations des représentants de la MRC auprès de la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- 9.8. **Résolution** – Mois de la Jonquille – Avril 2026
- 9.9. **Résolution** – Motion de félicitations à l'Hôtel de ville de Blainville et au comité organisateur de la 60<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026

### 10. Dossiers régionaux et métropolitains

- 10.1. **Résolution** – Front commun pour la sécurité de l'autoroute 50
- 10.2. **Résolution** – Restauration de la chapelle-oratoire Charles-Joseph Ducharme, Sainte-Thérèse | Appui et demande de la MRC de Thérèse-De Blainville

### 11. Sécurité incendie/sécurité civile

- 11.1. **Dépôt – Résolution** – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI) Rapport annuel d'activités 2025) – Transmission de rapport

### 12. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-67

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2026

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 25 février 2026 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-68

**OBJET:** Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse

**ATTENDU QUE** les Villes de Blainville, de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse ont respectivement présenté des demandes d'amendement à leurs règlements d'urbanisme, soit les règlements No 1418-200 et No 1669-1 pour la Ville de Blainville, les règlements



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

No 860-127 et No 1047-2 pour la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, ainsi que le règlement No 1200 N.S. pour la Ville de Sainte-Thérèse;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les suivantes :

### Blainville Règlement N° 1418-200

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement N° 1418 de zonage et ses amendements afin de:

- **Modifier** certaines dispositions en lien avec les matériaux autorisés pour un toit.

### Blainville Règlement N° 1669-1

**Démolition d'immeuble :** Règlement modifiant le Règlement No 1669 de relatif à la démolition d'immeubles afin de:

- **Modifier** certaines dispositions en lien avec le contenu des demandes d'autorisation de démolition et la procédure d'approbation.

### Sainte-Anne-des-Plaines Règlement N° 860-127

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement No 860 de zonage et ses amendements afin de:

- **Remplacer** la définition du terme « Maison modulaire »;
- **Modifier** certaines dispositions applicables aux usages publics. Ces modifications consistent à :
  - **Modifier** le tableau « Usage, bâtiment, construction et équipements accessoires autorisés dans les cours » pour y ajouter la construction temporaire modulaire préfabriquée.
  - **Ajouter** la sous-section « Dispositions relatives aux constructions modulaires préfabriquées desservant un établissement d'enseignement.

### Sainte-Anne-des-Plaines Règlement N° 1047-2

**Démolition d'immeubles :** Règlement modifiant le règlement N° 1047 encadrant la démolition d'immeubles afin de :

- **Modifier** certaines dispositions en lien avec le montant exigé en garantie monétaire.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Adopté le 2 février 2026  
Sainte-Thérèse  
Règlement N° 1200-92 N.S

**Zonage :** règlement modifiant le Règlement N°  
1200 N.S. de zonage et ses amendements afin de:

- **Modifier** la grille des spécifications de la zone commerciale C-355 de l'annexe B pour ne plus interdire l'usage commercial C4-01-04 -École de formation.

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville, de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse, soit les règlements N° 1418-200 et N° 1669-1 pour la Ville de Blainville, les règlements N° 860-127 et N° 1047-2 pour la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, ainsi que le règlement N° 1200 N.S. pour la Ville de Sainte-Thérèse, soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi qu'à celles de son Document complémentaire.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-69

**OBJET: Avis de la MRC – Autorisation de dérogation mineure – 2025-00177 -  
Ville de Blainville**

**ATTENDU QUE** le 24 février 2026, la MRC a reçu de la Ville de Blainville, la résolution du conseil municipal autorisant la dérogation mineure **2025-00177** relative à l'implantation de silos visibles à partir de la rue sur le lot 3 645 527 du cadastre du Québec (875, boul. Michèle-Bohec-Boréal) à Blainville;

**ATTENDU QUE** la transmission de cette résolution par la Ville à la MRC, est une obligation en vertu de l'article 145.7. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), puisque la demande vise un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières (zone de glissement de terrain et zone sensible au bruit routier) en vertu de l'article 145.2. de la LAU;

**ATTENDU** les dispositions de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (2021, c. 7; projet de loi n° 67) a été sanctionné le 25 mars 2021, prévoit que le conseil de la MRC dispose d'un délai de 90 jours suivant la réception de l'avis pour se prononcer.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



N° de résolution  
ou annotation

2026-03-70

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu relativement à l'autorisation de la dérogation mineure **2025-00177** relative à l'implantation de silos visibles à partir de la rue sur le lot 3 645 527 du cadastre du Québec (875, boul. Michèle-Bohec-Boréal) à Blainville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET:** Appui et ratification - Ville de Lorraine - Demande d'aide financière au volet 1 programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH)

**ATTENDU QUE** la Ville de Lorraine souhaite réaliser le projet intitulé *Études préalables à la restauration du milieu humide du Domaine Garth à Lorraine*;

**ATTENDU QUE** ce projet vise la réalisation d'études essentielles permettant de documenter les causes de dégradation du milieu humide et d'en évaluer le potentiel de restauration;

**ATTENDU QUE** ce milieu humide présente un intérêt écologique notable et que le projet est en concordance avec les orientations du Plan régional des milieux humides et hydriques et du Plan d'adaptation aux changements climatiques de la MRC;

**ATTENDU QUE** le volet 1 du Programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) permet de financer la réalisation d'études préalables et de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques;

**ATTENDU QU'**un montant de 6 428 570,24 \$ est disponible pour le territoire de Thérèse-De Blainville et que le programme prend fin le 31 mars 2026;

**ATTENDU QUE** deux autres demandes ont été formulées à cet effet (Villes de Rosemère et Sainte-Thérèse);

**ATTENDU QUE** la Ville de Lorraine a adopté la résolution N° 2026-03-49 afin de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

**ATTENDU QUE** la MRC doit appuyer les projets préalablement à leur dépôt;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lorraine, par lettre acheminée le 19 février 2026, a demandé l'appui de la MRC;

**ATTENDU QUE** la MRC a appuyé la Ville par lettre d'appui administrative le 20 février 2026.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie et ratifie la lettre d'appui produite par M. Kamal El-Batal, directeur général et greffier trésorier pour le projet « *Études préalables à la restauration du milieu humide du Domaine Garth à Lorraine* » dans le cadre d'une demande d'aide financière au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) - Volet 1 « Soutien à la réalisation d'études préalables pour des projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2026-03-71

**OBJET:** Appui au projet - Ville de Sainte-Thérèse - Demande d'aide financière au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH)

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Thérèse souhaite réaliser le projet intitulé « *Études préalables à la restauration de la plaine inondable de la rivière aux Chiens sur la propriété située au 4, rue Paré, Sainte-Thérèse* »;

**ATTENDU QUE** ce projet vise la réalisation d'études essentielles permettant de documenter les causes de dégradation du milieu humide et d'en évaluer le potentiel de restauration;

**ATTENDU QUE** ce projet est en concordance avec les orientations du Plan régional des milieux humides et hydriques et du Plan d'adaptation aux changements climatiques de la MRC;

**ATTENDU QUE** le volet 1 du Programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) permet de financer la réalisation d'études préalables et de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques;

**ATTENDU QU'**un montant de 6 428 570,24 \$ est disponible pour le territoire de Thérèse-De Blainville et que le programme prend fin le 31 mars 2026;

**ATTENDU QUE** deux autres demandes ont été formulées à cet effet (N° 2024-08-183 et Lorraine);

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Thérèse a adopté la résolution N° 2026-123 afin de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

**ATTENDU QUE** la MRC doit appuyer les projets préalablement à leur dépôt;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Thérèse, par résolution acheminée le 26 février 2026, a demandé l'appui de la MRC.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte une résolution officielle d'appui au projet « *Études préalables à la restauration de la plaine inondable de la rivière aux Chiens sur la propriété située au 4, rue Paré, Sainte-Thérèse* » dans le cadre d'une demande d'aide financière au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) -Volet 1 « Soutien à la réalisation d'études préalables pour des projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2026-03-72

**OBJET:** Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | COBAMIL | Projet: Caractérisation de l'indice de qualité morphologique (IQM) des cours d'eau et priorisation des interventions | 32 440 \$ par année pour les trois (3) prochaines années (2026-2028)

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville dispose d'une enveloppe dans le cadre du Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

**ATTENDU QUE** le projet présenté par le COBAMIL vise à réaliser une caractérisation hydromorphologique des cours d'eau dégradés du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville à l'aide de l'Indice de qualité morphologique (IQM) afin d'identifier, de cartographier et de prioriser les tronçons nécessitant des interventions de restauration hydromorphologique et écologique;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue à la vitalité du territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce projet est aligné avec les orientations du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 121 650 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 97 320 \$;

**ATTENDU QUE** l'analyse administrative conclut à la pertinence de soutenir ce projet;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 24 644 11.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 à COBAMIL pour un montant de 97 320 \$ réparti sur trois (3) années (2026, 2027 et 2028), selon les modalités prévues;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 24 644 11;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2026-03-73

**OBJET: Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | ABL Immigration | Projet : Agir ensemble ! Une stratégie concertée pour le vivre ensemble et le développement local | 10 000 \$ par année pour les trois (3) prochaines années (2026 à 2028)**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds Région et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville dispose d'une enveloppe dans le cadre du volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

**ATTENDU QUE** le projet présenté par ABL immigration vise à stimuler, responsabiliser et soutenir des initiatives au sein de la MRC, favorisant un vivre-ensemble enrichissant;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue au développement économique et à la vitalité du territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce projet est aligné avec les orientations du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 40 000 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 30 000 \$ sur une période de trois (3) ans;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 26 319 71;

**ATTENDU QUE** l'analyse administrative conclut à la pertinence de soutenir ce projet.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 à ABL Immigration, pour un montant de 30 000 \$, selon les modalités prévues;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 26 319 71;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-74

**OBJET: Ratification de la décision des membres du comité d'investissement commun (CIC) - Autorisation pour la signature de deux (2) cessions de rang en faveur de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et Investissement Québec dans le dossier O My Load inc**

**ATTENDU** la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la demande administrative au FLI/FLS présentée à la MRC par l'entreprise O My Load inc.;

**ATTENDU QUE** le projet de l'entreprise O My Load inc. a comme finalité d'offrir un service d'entretien textile écoresponsable destiné à une clientèle de particuliers (firmes de professionnels) et commerciale (hôtels, restaurants, après-sinistre, etc.);

**ATTENDU QUE** ledit projet est en concordance avec les orientations de la MRC de soutenir le démarrage et la croissance d'entreprise et la création d'emplois sur son territoire;

**ATTENDU** l'autorisation favorable du comité d'investissement commun FLI/FLS en date du 6 février 2026;

**ATTENDU** la recommandation favorable du service de développement économique de la MRC.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier de signer les cessions de rang en faveur de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et Investissement Québec tel que présenté et autorisé par le Comité d'investissement commun FLI/FLS.

**QUE** la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et Investissement Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-75

**OBJET :** Table action culture (TAC) *ad hoc* – Dépôt du compte rendu de la rencontre du 3 septembre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le compte rendu de la rencontre du 3 septembre 2025 de la Table action culture (TAC) *ad hoc*, lequel est versé aux archives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-76

**OBJET :** Table action patrimoine (TAP) *ad hoc* – Dépôt du compte rendu de la rencontre du 3 septembre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le compte rendu de la rencontre du 3 septembre 2025 de la Table action patrimoine (TAP) *ad hoc*, lequel est versé aux archives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-77

**OBJET :** Reddition de comptes 2025 – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) volets 1A et 1B avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

**ATTENDU** la signature de la convention d'aide financière 538481-538484 intitulée « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1A et 1B, 2022-2024 » par la MRC, le 7 avril 2022;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la transmission aux villes participantes au volet 1A et/ou 1B, de la procédure de reddition de comptes des villes à la MRC, le 5 mai 2022;

**ATTENDU** la signature des avenants suivants à ladite convention :

- 1<sup>er</sup> avenant, signé le 7 novembre 2022 : ajout de 16 immeubles de Rosemère admissibles au volet 1A;
- 2<sup>e</sup> avenant, signé le 14 mars 2024 : prolongation de l'admissibilité des dépenses au 31 décembre 2025;
- 3<sup>e</sup> avenant, signé le 6 février 2025 : ajout de 3 immeubles admissibles au volet 1B;
- 4<sup>e</sup> avenant, signé le 17 juillet 2025 : prolongation de l'admissibilité des dépenses au 31 décembre 2026;
- 5<sup>e</sup> avenant, signé le 3 mars 2026 : prolongation de l'admissibilité des dépenses au 31 décembre 2027, pourvu qu'elles soient engagées au 31 décembre 2026;

**ATTENDU** la transmission, par les villes participantes aux volets 1A et/ou 1B du PSMMPI, de leur reddition de comptes 2025 à la MRC, en janvier, février et mars 2026.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC entérine le formulaire « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Reddition de comptes de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 » rempli dans le cadre de la convention d'aide financière 538481-538484 signée entre la MRC et le MCCQ (PSMMPI, volet 1A et 1B);

**QUE** la présente résolution et ledit formulaire soient transmis au MCCQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-78

**OBJET :** Reddition de comptes 2025 – Entente de développement culturel 2024 (prolongée 2025) avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

**ATTENDU** la signature du document « Conditions d'octroi de l'aide financière » de l'entente de développement culturel 2024, le 2 novembre 2023;

**ATTENDU** l'encaissement du versement de 15 000 \$ du MCCQ, prévu dans le cadre de ladite convention, en mars 2024;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution N° 2024-10-250 par le conseil de la MRC, le 30 octobre 2024, pour demander au MCCQ de prolonger l'entente 2024 jusqu'au 31 décembre 2025, pour compléter le projet La Tournée Festive (Théâtre ambulant sur l'histoire de la MRC);

**ATTENDU** le courriel du MCCQ autorisant la prolongation de l'entente 2024 jusqu'au 31 décembre 2025, le 25 novembre 2024;

**ATTENDU QUE** la phase 1 du projet La Tournée Festive a été complétée en juin 2025, que les 7 représentations prévues ont été présentées en septembre 2025 et que l'ensemble du projet a été complété en décembre 2025.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



N° de résolution  
ou annotation

2026-03-79

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC entérine le rapport « DemandeAide-544078\_RedditionAnnee-2025 »;

**QUE** le conseil de la MRC autorise la transmission au ministère de la Culture et des Communications de la présente résolution et dudit rapport, celui-ci via la plateforme Diapason tel que demandé par le ministère.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET :** Reddition de comptes 2025 – Entente de développement culturel 2025-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

**ATTENDU** la signature du document « Conditions d'octroi de l'aide financière » de l'entente de développement culturel 2025-2027, le 21 janvier 2025;

**ATTENDU** la lettre d'annonce du MCCQ, reçue le 13 mars 2025, confirmant la conclusion de l'entente 2025-2027 et l'aide financière de 60 000 \$ du MCCQ pour réaliser les projets prévus;

**ATTENDU** l'encaissement du versement de 20 000 \$ du MCCQ, prévu dans le cadre de ladite convention, en mars 2025;

**ATTENDU QUE** la phase 1 du projet La Tournée Festive a été complétée en juin 2025, que les 7 représentations prévues ont été présentées en septembre 2025 et que l'ensemble du projet a été complété en décembre 2025.

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC entérine le rapport « DemandeAide-548577\_RedditionAnnee-2025 »;

**QUE** le conseil de la MRC autorise la transmission au ministère de la Culture et des Communications de la présente résolution et dudit rapport, celui-ci via la plateforme Diapason tel que demandé par le ministère.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-80

**OBJET :** Octroi de subvention – Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Odyscène | Projet structurant d'accessibilité culturelle, de participation citoyenne et de retombées économiques locales | 50 000 \$ par année pour les trois (3) prochaines années (2026 à 2028)

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a conclu une entente 2025-2028 avec le MAMH dans le cadre du Volet 2 du FRR et dispose conséquemment d'une enveloppe budgétaire pour sa mise en œuvre;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** les prévisions budgétaires 2026 de la MRC, dont 50 000 \$ réservés pour soutenir un projet réalisé par Odyscène répondant aux priorités d'intervention de la MRC;

**ATTENDU** la demande d'aide financière déposée par Odyscène pour réaliser le *Projet structurant d'accessibilité culturelle, de participation citoyenne et de retombées économiques locales*, qui vise à accroître la participation citoyenne aux activités culturelles d'Odyscène sur l'ensemble du territoire de la MRC, en mettant en place un mécanisme structurant d'accessibilité financière et de mobilisation territoriale;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue au développement culturel et à la vitalité du territoire de la MRC, par son alignement avec les orientations du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC et de la Politique culturelle de la MRC;

**ATTENDU** le coût total du projet estimé à 187 500 \$ et la contribution demandée à la MRC de 150 000 \$ pour 3 ans (2026 à 2028), soit 50 000 \$ par année;

**ATTENDU QUE** l'analyse administrative conclut à la pertinence de soutenir ce projet;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 299 71.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 à Odyscène, pour un montant de 150 000 \$ pour trois (3) ans (2026 à 2028), à raison de 50 000 \$ par année, selon les modalités prévues, pour la réalisation du *Projet structurant d'accessibilité culturelle, de participation citoyenne et de retombées économiques locales*;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 299 71;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-81

**OBJET :** Octroi de subvention – Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 |  
Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) | Projet : Vitrine  
médiatique régionale | 6 000 \$ pour l'année 2026

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a conclu une entente 2025-2028 avec le MAMH dans le cadre du Volet 2 du FRR et dispose conséquemment d'une enveloppe budgétaire pour sa mise en œuvre;

**ATTENDU QUE** le projet *Vitrine médiatique régionale* vise à mettre en valeur les projets et initiatives du territoire;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue au rayonnement et à la vitalité du territoire;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 7 500 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 6 000 \$;

**ATTENDU QUE** l'analyse administrative conclut à la pertinence de soutenir ce projet;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 299 92.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 à Télévision des Basses-Laurentides (TVBL), pour un montant de 6 000 \$ pour l'année 2026, selon les modalités prévues, pour la réalisation du projet *Vitrine médiatique régionale*;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 299 92;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-82

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 |  
Petit Théâtre du Nord | Projet : Mémoire vivante | 6 000 \$ pour  
l'année 2026

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a conclu une entente 2025-2028 avec le MAMH dans le cadre du Volet 2 du FRR et dispose conséquemment d'une enveloppe budgétaire pour sa mise en œuvre;

**ATTENDU QUE** le projet *Mémoire vivante* vise à favoriser l'accès à la culture pour les personnes âgées;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue au rayonnement et à la vitalité du territoire;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 13,312,12 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 6 000 \$;

**ATTENDU QUE** l'analyse administrative conclut à la pertinence de soutenir ce projet;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 299 97.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 à Petit Théâtre du Nord, pour un montant de 6 000 \$ pour l'année 2026, selon les modalités prévues, pour la réalisation du projet *Mémoire vivante*;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 299 97;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-83

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles (SHGMI) | Projet : Nos archives, notre histoire | 25 000 \$ pour l'année 2026

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a conclu une entente 2025-2028 avec le MAMH dans le cadre du Volet 2 du FRR et dispose conséquemment d'une enveloppe budgétaire pour sa mise en œuvre;

**ATTENDU QUE** le projet *Nos archives, notre histoire* vise la conservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique du territoire;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue au rayonnement et à la vitalité du territoire;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 31 250 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 25 000 \$;

**ATTENDU QUE** l'analyse administrative conclut à la pertinence de soutenir ce projet;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 299 97.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 à Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles (SHGMI), pour un montant de 25 000 \$ pour l'année 2026, selon les modalités prévues, pour la réalisation du projet *Nos archives, notre histoire*;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 299 97;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**2026-03-84**

**OBJET :** Octroi de subvention – Fonds d’initiatives culturelles (FIC) |  
Télévision des Basses-Laurentides | Projet : Créateurs en  
lumières | 8 000 \$ pour l’année 2026

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a créé le Fonds d’initiatives culturelles (FIC) afin de soutenir la réalisation de projets culturels sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC a lancé un appel de projets culturels 2026 dans le cadre du FIC;

**ATTENDU QUE** la Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) a déposé une demande d’aide financière pour la réalisation du projet *Créateurs en lumières*;

**ATTENDU QUE** ce projet vise la production et la diffusion d’une émission culturelle mettant en valeur les créateurs et artisans du territoire dans des lieux culturels ou patrimoniaux de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue à la vitalité culturelle du territoire et s’inscrit dans les orientations de la Politique culturelle de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 10 700 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 8 000 \$;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d’analyse de l’appel de projets culturels 2026, confirmée par la TAC ad hoc;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 294 11.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l’octroi d’une aide financière provenant du FIC à Télévision des Basses-Laurentides (TVBL), pour un montant de 8 000 \$ pour l’année 2026, selon les modalités prévues, pour la réalisation du projet *Créateurs en lumières*;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 294 11;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l’aide financière.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**2026-03-85**

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds d’initiatives culturelles (FIC) | Centre  
d’action bénévole Solange-Beauchamp | Projet : Elle/il « aîné »  
avant nous! | 8 000 \$ pour l’année 2026

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a créé le Fonds d’initiatives culturelles (FIC) afin de soutenir la réalisation de projets culturels sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC a lancé un appel de projets culturels 2026 dans le cadre du FIC;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** le Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation du projet *Elle/il « aîné » avant nous!*;

**ATTENDU QUE** ce projet vise la production et la diffusion de capsules vidéo mettant en valeur la mémoire des aînés et l'histoire des quartiers du territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue à la vitalité culturelle du territoire et à la mise en valeur du patrimoine immatériel local;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 10 000 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 8 000 \$;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'analyse de l'appel de projets culturels 2026, confirmée par la TAC ad hoc;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 294 11.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du FIC à Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp, pour un montant de 8 000 \$ pour l'année 2026, selon les modalités prévues, pour la réalisation du projet *Elle/il « aîné » avant nous!*;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 294 11;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-86

**OBJET :** Octroi de subvention – Fonds d'initiatives culturelles (FIC) |  
Véronique Boucher | **Projet : Un battement d'ailes collectif |**  
5 000 \$ pour l'année 2026

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a créé le Fonds d'initiatives culturelles (FIC) afin de soutenir la réalisation de projets culturels sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC a lancé un appel de projets culturels 2026 dans le cadre du FIC;

**ATTENDU QUE** l'artiste Véronique Boucher a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation du projet *Un battement d'ailes collectif*;

**ATTENDU QUE** ce projet vise la création et l'exposition d'une œuvre collective participative et immersive réalisée à partir de créations individuelles produites par des citoyens du territoire;

**ATTENDU QUE** ce projet favorise la participation citoyenne, la médiation culturelle et la créativité collective;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 6 300 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 5 000 \$;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'analyse de l'appel de projets culturels 2026, confirmée par la TAC *ad hoc*;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 294 11.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du FIC à Véronique Boucher, pour un montant de 5 000 \$ pour l'année 2026, selon les modalités prévues, pour la réalisation du projet *Un battement d'ailes collectif*;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 294 11;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-87

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Maison des jeunes des Basses-Laurentides | Projet : Tournée de la MDJ des Basses-Laurentides – Été 2026 | 8 000 \$ pour l'année 2026

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a créé le Fonds d'initiatives culturelles (FIC) afin de soutenir la réalisation de projets culturels sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC a lancé un appel de projets culturels 2026 dans le cadre du FIC;

**ATTENDU QUE** la Maison des jeunes des Basses-Laurentides a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation du projet *Tournée de la MDJ des Basses-Laurentides - Été 2026*;

**ATTENDU QUE** ce projet vise l'organisation d'une tournée de spectacles musicaux réalisés par des jeunes dans différents milieux de vie du territoire, notamment auprès des aînés;

**ATTENDU QUE** ce projet favorise l'expression artistique des jeunes, l'accessibilité à la culture et les rencontres intergénérationnelles;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 13 680 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 8 000 \$;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'analyse de l'appel de projets culturels 2026, confirmée par la TAC *ad hoc*;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 294 11.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du FIC à Maison des jeunes des Basses-Laurentides, pour un montant de 8 000 \$ pour l'année 2026, selon les modalités prévues, pour la réalisation du projet *Tournée de la MDJ des Basses-Laurentides – Été 2026*;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire 27 294 11.

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-88

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Espace Afritude | Projet : Le patrimoine en partage | 7 240 \$ pour l'année 2026

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a créé le Fonds d'initiatives culturelles (FIC) afin de soutenir la réalisation de projets culturels sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC a lancé un appel de projets culturels 2026 dans le cadre du FIC;

**ATTENDU QUE** l'organisme Espace Afritude a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation du projet *Le patrimoine en partage*;

**ATTENDU QUE** ce projet vise la découverte de sites patrimoniaux, culturels et naturels de la MRC par des jeunes et leur famille, suivie de la création d'une œuvre collective numérique;

**ATTENDU QUE** ce projet favorise la médiation culturelle, la découverte du territoire et la participation citoyenne;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 9 050 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 7 240 \$;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'analyse de l'appel de projets culturels 2026, confirmée par la TAC ad hoc;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 294 11.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du FIC à Espace Afritude, pour un montant de 7 240 \$ pour l'année 2026, selon les modalités prévues, pour la réalisation du projet *Le patrimoine en partage*;



N° de résolution  
ou annotation

2026-03-89

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 294 11;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET :** Octroi de subvention – Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Samuel Charrois | Projet : Depuis Ce Temps-Là | 3 760 \$ pour l'année 2026

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a créé le Fonds d'initiatives culturelles (FIC) afin de soutenir la réalisation de projets culturels sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC a lancé un appel de projets culturels 2026 dans le cadre du FIC;

**ATTENDU QUE** l'artiste Samuel Charrois a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation du projet *Depuis Ce Temps-Là*;

**ATTENDU QUE** ce projet consiste en une projection architecturale immersive revisitant des contes et légendes du Québec à travers un langage artistique contemporain combinant animation, musique originale et narration;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue à la diffusion culturelle, à l'innovation artistique et à la mise en valeur du patrimoine narratif québécois;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 6 250 \$ et que l'aide initialement demandée à la MRC était de 5 000 \$, mais que la recommandation du comité d'analyse est de 3 760 \$;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'analyse de l'appel de projets culturels 2026, confirmée par la TAC ad hoc;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 294 11.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du FIC à Samuel Charrois, pour un montant de 3 760 \$ pour l'année 2026, selon les modalités prévues, pour la réalisation du projet *Depuis Ce Temps-Là*;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 294 11;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2026-03-90

**OBJET :** Octroi de subvention – Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL) | Projet : Structurer et mobiliser la communauté active et sportive jeunesse de la MRC de Thérèse-de-Blainville | 55 000 \$ pour l'année 2026

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville dispose d'une enveloppe dans le cadre du Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

**ATTENDU QUE** le projet présenté par le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides vise à soutenir, développer et consolider le milieu sportif sur le territoire de la MRC Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue au développement économique, social et culturel et à la vitalité du territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce projet est aligné avec les orientations du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 257 565 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 55 000 \$;

**ATTENDU QUE** l'analyse administrative conclut à la pertinence de soutenir ce projet;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 199 10.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 au Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides, pour un montant de 55 000 \$, selon les modalités prévues;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 199 10;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2026-03-91

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 |  
Corporation de développement communautaire Thérèse-De  
Blainville | Projet : Déploiement de la CDC | 15 000 \$ pour l'année  
2026

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville dispose d'une enveloppe dans le cadre du Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

**ATTENDU QUE** le projet présenté par la Corporation de développement communautaire de Thérèse-De Blainville vise à réaliser un plan stratégique de façon à soutenir et accompagner les organismes du territoire pour mieux répondre aux enjeux sociaux de la MRC Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue au développement social du territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce projet est aligné avec les orientations du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 32 800 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 15 000 \$;

**ATTENDU QUE** l'analyse administrative conclut à la pertinence de soutenir ce projet;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 25 909 97.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 à la Corporation de développement communautaire Thérèse-De Blainville, pour un montant de 15 000 \$, selon les modalités prévues;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 25 909 97;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-92

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 |  
Consortium Jeunesse | Projet : Réalisation d'une planification  
stratégique | 10 000 \$ pour l'année 2026

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville dispose d'une enveloppe dans le cadre du Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

**ATTENDU QUE** le projet présenté par le Consortium jeunesse de Thérèse-De Blainville vise à réaliser un plan stratégique de façon à identifier les priorités d'intervention des organismes œuvrant auprès des jeunes et de leurs familles du territoire de la MRC Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue au développement social du territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce projet est aligné avec les orientations du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 13 500 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 10 000 \$;

**ATTENDU QUE** l'analyse administrative conclut à la pertinence de soutenir ce projet;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 25 909 97.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 au Consortium jeunesse de Thérèse-De Blainville, pour un montant de 10 000 \$, selon les modalités prévues;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 25 909 97;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-93

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp | Projet : Je Bénévole – Structurer l'offre et la demande en engagement citoyen (2026-2027) | 33 066,66 \$ pour les deux (2) prochaines années (2026 à 2027)

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville dispose d'une enveloppe dans le cadre du Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

**ATTENDU QUE** le projet présenté par le Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp vise à structurer durablement le soutien et l'offre aux bénévoles pour renforcer la vitalité sociale et appuyer les organismes du territoire de la MRC Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** ce projet répond au plan d'action de la politique de développement social de la MRC;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** ce projet est aligné avec les orientations du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 41 333,33\$ et que la contribution demandée à la MRC est de 33 066,66 \$;

**ATTENDU QUE** la recommandation du comité d'analyse de la Table action sociale (TAS);

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 25 909 97.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 au Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp, pour un montant de 33 066,66 \$, selon les modalités prévues;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 25 909 97;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-94

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Les Habitations Rive Gauche | Projet : Consolider et propulser Habitations Rive Gauche | 45 728,12 \$ pour les trois (3) prochaines années (2026 à 2028)

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville dispose d'une enveloppe dans le cadre du Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

**ATTENDU QUE** le projet présenté par Les Habitations Rive Gauche vise à consolider l'acquisition et la gestion d'un immeuble de 100 logements communautaires et explorer les possibilités de développement d'un troisième projet de logements abordables;

**ATTENDU QUE** ce projet répond au plan d'action de la politique de développement social de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce projet est aligné avec les orientations du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 57 160,15 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 45 728,12 \$;

**ATTENDU QUE** la recommandation du comité d'analyse de la Table action sociale (TAS);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 26 154 13.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 aux Habitations Rive Gauche, pour un montant de 45 728,12 \$, selon les modalités prévues;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 26 154 13;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-95

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | L'Avant-Champ | Projet : Transfert, restructuration et consolidation du Potager Engagé vers L'Avant-Champ | 40 000 \$ pour les deux (2) prochaines années (2026 à 2027)

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville dispose d'une enveloppe dans le cadre du Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

**ATTENDU QUE** le projet présenté par L'Avant-Champ vise la restructuration et la pérennisation du Potager engagé au sein de l'Avant-champ;

**ATTENDU QUE** ce projet répond au plan d'action de la politique de développement social de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce projet est aligné avec les orientations du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 220 652,60 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 40 000 \$;

**ATTENDU QUE** la recommandation du comité d'analyse de la Table action sociale (TAS);

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 26 154 13.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 à L'Avant-Champ, pour un montant de 40 000 \$, selon les modalités prévues;



N° de résolution  
ou annotation

2026-03-96

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 26 154 13;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET :** Octroi de subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 | Centre Omega | Projet : Le camp pédagogique Oméga pour un impact social durable | 45 000 \$ pour les trois (3) prochaines années (2026 à 2028)

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir le développement territorial et économique des régions;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville dispose d'une enveloppe dans le cadre du Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

**ATTENDU QUE** le projet présenté par le Centre Omega vise la consolidation et le déploiement structurés d'un camp estival à visée éducative destiné aux jeunes en situation de vulnérabilité sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** ce projet répond au plan d'action de la politique de développement social de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce projet est aligné avec les orientations du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 345 193 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 45 000 \$;

**ATTENDU QUE** la recommandation du comité d'analyse de la Table action sociale (TAS);

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 26 154 13.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 au Centre Oméga, pour un montant de 45 000 \$, selon les modalités prévues;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 26 154 13;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer toute entente de services et/ou tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-97

**OBJET :** Ratification de la décision du directeur général | Demande de soutien financier par la Table aîné.e.s de Thérèse-De Blainville | Projet : Planifier une journée de rassemblement destinée aux aîné.e.s | 5 000 \$ pour l'année 2026 en sus de 2 000 \$ versés en 2025

**ATTENDU QUE** la santé et le mieux-être des aînés.es de la MRC de Thérèse-De Blainville font partie des actions de sa Politique de développement social;

**ATTENDU QUE** la Table des aînés.es de la MRC planifie une journée de rassemblement s'inscrivant dans une perspective de santé et mieux-être des aînés et visant notamment à :

- Offrir de la formation aux aîné.e.s, telle qu'une formation sur l'alimentation et une sur l'habitation;
- Favoriser une réflexion sur le bien-être et le soutien aux personnes aînées;
- Favoriser une collaboration entre les partenaires communautaires et publics qui ont pour mission la santé et le bien-être des personnes aînées.

**ATTENDU QUE** la demande financière de la Table des aînés.es datant de 2025 pour un montant de 7 000 \$;

**ATTENDU QUE** la MRC a déjà versé 2 000 \$ en 2025 en guise de promesse et pour la planification de ladite rencontre;

**ATTENDU QUE** ladite demande émane du Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp agissant à titre de Fiduciaire de la Table aîné.e.s TDB;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 25 909 97;

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil autorise le directeur général de la MRC de verser 5 000 \$ en 2026 à même le volet 2 du FRR et ratifie le montant de 2 000 \$ versés en 2025;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 25 909 97;

**QUE** la Table des aînés.es achemine un bilan de l'activité à la direction générale de la MRC pour que cette dernière fasse un suivi auprès du conseil de la MRC;

**QUE** la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-98

**OBJET :** Liste de la correspondance au 25 mars 2026

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 25 mars 2026 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**2026-03-99**

**OBJET :** Adoption des comptes payés et à payer du 26 février 2026 au 25 mars 2026

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** les comptes payés et à payer au montant de 452 068,09 \$ pour la période du 26 février au 25 mars 2026 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2026-03-100**

**OBJET :** Ressources humaines | Étudiant-stagiaire | Archives de la MRC

**ATTENDU QUE** la MRC doit répondre à des besoins ponctuels en gestion des archives, notamment en format papier;

**ATTENDU QUE** le stage sera effectué entre le 1<sup>er</sup> juin et le 14 août 2026, à raison de 28 heures par semaine sur 4 jours;

**ATTENDU QUE** le/la stagiaire aura notamment les responsabilités suivantes :

- Vérifier le contenu des chemises et classeurs selon le calendrier de conservation;
- Mettre à jour la base de données des archives;
- Numériser les documents et assurer le dépôt des archives numériques;
- Identifier et entreposer les boîtes d'archives;
- Effectuer, au besoin, le classement des dossiers numériques;
- Collaborer aux demandes de recherche;
- Faciliter l'accès aux documents.

**ATTENDU QUE** Mlle Marianne Potvin, étudiante en gestion des archives au CLG, a déposé une demande de stage auprès de la MRC;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 213 010 00.

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil autorise le directeur général à retenir les services de Mlle Marianne Potvin à titre de stagiaire du 1<sup>er</sup> juin au 14 août 2026, pour 28 h/semaine, au taux horaire de 21,19 \$ (incluant 7 % d'avantages sociaux);

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer les dépenses au poste budgétaire N° 213 010 00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2026-03-101**

**OBJET :** Entente relative à l'achat en commun d'assurances de dommages – Détails et quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville

**ATTENDU QU'**un appel d'offres a été dûment lancé pour l'octroi du contrat d'assurances de dommages couvrant la période 2026-2031



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QU'**un processus d'appel d'offres a été amorcé en vertu de la *Loi sur les cités et villes* pour le renouvellement de la période contractuelle 2021-2026, et qu'un cahier des charges a été remis aux firmes suivantes ayant manifesté leur intérêt via le système SEAO :

Aon Parizeau inc.;  
BFL Canada;  
Beneva;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 12 mars 2026 à 11 h 00 au siège social de l'Union des municipalités du Québec. À cette occasion, la firme BFL Canada a présenté une offre pour l'ensemble des blocs, tandis que Beneva a soumis une proposition pour les blocs A et C uniquement, omettant le volet des assurances responsabilité;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres se divise en trois blocs distincts :

- Bloc A : Assurances des biens, bris des équipements et délits (incluant frais de courtage)
- Bloc B : Assurances responsabilité (incluant frais de courtage)
- Bloc C : Assurances automobile des propriétaires et garagiste

**ATTENDU QUE** l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances de dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, sera octroyée le 31 mars 2026;

**ATTENDU** le rapport d'analyse et les recommandations formulées par la firme de consultants Fidema Groupe-conseils en date du 16 mars relativement aux appels d'offres reçu;

**ATTENDU** l'entente conclut entre les membres du regroupement relativement à l'établissement d'un fonds de garantie quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au paiement de la quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville à la franchise collective du regroupement d'assurances pour le terme 2026-2027.

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à verser la somme de 2 205 \$ à titre de quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville au fonds de garantie de 500 000 \$ pour les réclamations d'assurance responsabilité civile primaire pour le terme 2026-2027 et d'approprier cette dépense à même le poste budgétaire N° 21.904.20;

**QUE** le conseil octroie le contrat pour les assurances suivantes, soit le bloc A, à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027, tel qu'il appert au tableau suivant:

Bloc A	
Assurances	Montant de la prime (Taxes en sus)
Domage aux biens	332 \$
Bris des équipements	13 \$
Délit	1 215 \$
Taxe (9%, aucune taxe pour frais de courtage et ingénierie)	140 \$
<b>Total</b>	<b>1 700 \$</b>



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le conseil autorise le directeur général à payer à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances Inc. la somme de 1 700,40 \$ taxe incluse, représentant le montant de la prime d'assurance de dommages aux biens, bris des équipements, délits, ainsi que les frais de courtage pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027 et à imputer les sommes nécessaires à même le poste budgétaire N° 21.904.20;

**QUE** le conseil octroie le contrat pour les assurances suivantes, soit le bloc B, à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027, tel qu'il appert au tableau suivant :

<b>Bloc B</b>	
<b>Assurances</b>	<b>Montant de la prime (Taxes en sus)</b>
Responsabilité civile primaire	10 356 \$
Assurance responsabilité municipale	10 000 \$
Assurance frais juridiques	1 \$
Frais de courtage	4 004 \$
Taxe (9%, aucune taxe pour frais de courtage)	1 832 \$
<b>Total</b>	<b>26 193 \$</b>

**QUE** le conseil autorise le directeur général à payer à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances Inc. la somme de 26 196,13 \$ taxe incluse, représentant le montant de la prime d'assurance responsabilité municipale, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, ainsi que les frais de courtage pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027 et à imputer les sommes nécessaires à même le poste budgétaire N° 21.904.20;

**QUE** le conseil autorise la préfète et le greffier-trésorier, à procéder à la signature, pour et au nom de la MRC, de l'Entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-102

**OBJET :** Reddition de compte annuelle du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) au 31 décembre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, la reddition de compte annuelle du FLI et du PAUPME au 31 décembre 2025.

2026-03-103

**OBJET :** Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement N° 22-02 sur la gestion contractuelle de la MRC de Thérèse-De Blainville

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le rapport annuel sur l'application du Règlement N° 22-02 sur la gestion contractuelle de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2026-03-104

**OBJET :** Nominations des représentants au sein de la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord

**ATTENDU QUE** le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord (PTDN) a adopté de nouveaux règlements généraux prévoyant la désignation, pour chacune des MRC membres, d'un



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

représentant membre, d'un membre ressource et d'un administrateur élu siégeant au conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** l'Assemblée générale extraordinaire prévue en mars 2026 procédera notamment à l'élection des administrateurs indépendants et à l'entrée en fonction officielle des administrateurs élus désignés par les MRC.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil des maires de la MRC de Thérèse-De Blainville

1. **NOMME** Madame Marie-Elaine Pitre, mairesse de la Ville de Rosemère, à titre d'administratrice élue au conseil d'administration du PTDN;
2. **NOMME** Monsieur Kamal El-Batal, Directeur général et Greffier-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville, à titre de membre ressource, conformément aux règlements généraux du PTDN;
3. **NOMME** Madame Liza Poulin, mairesse de la Ville de Blainville à titre de représentante membre de la MRC auprès du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord (PTDN);

**QUE** les personnes ainsi nommées soient autorisées à agir au nom de la MRC dans le cadre des mandats qui leur sont conférés en vertu des règlements généraux du PTDN.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-105

**OBJET :** Mois de la Jonquille – Avril 2026

**ATTENDU QUE** le cancer demeure la première cause de mortalité au Québec depuis l'an 2000;

**ATTENDU QUE** les avancées en matière de dépistage, de recherche et de traitements contribuent à améliorer les chances de survie et la qualité de vie des personnes atteintes;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer mène chaque année une campagne de sensibilisation et de mobilisation dans le cadre du Mois de la jonquille;

**ATTENDU QUE** la jonquille est le symbole de l'espoir dans la lutte contre le cancer et du soutien aux personnes touchées par cette maladie;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville proclame le mois d'avril « Mois de la jonquille » et témoigne ainsi son appui à la Société canadienne du cancer;

**QUE** le conseil invite les villes constituantes ainsi que la population du territoire à poser un geste de solidarité envers les personnes touchées par le cancer, notamment en se procurant des jonquilles, en portant l'épinglette ou en contribuant à cette cause.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation  
**2026-03-106**

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET : Motion de félicitations | 60<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026**

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a accueilli avec éclat la 60<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Blainville 2026, l'un des plus importants rassemblements sportifs jeunesse au Québec, réunissant des milliers de jeunes athlètes provenant des différentes régions du Québec;

**ATTENDU QUE** cet événement d'envergure nationale constitue une célébration exceptionnelle du sport, de la persévérance et de l'excellence, offrant à la jeunesse québécoise une tribune privilégiée pour s'épanouir, se dépasser et porter fièrement les couleurs de leur région;

**ATTENDU QUE** la tenue de cette Finale a permis de mettre en lumière la vitalité, la capacité organisationnelle et le sens de l'accueil de la Ville de Blainville et de l'ensemble du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville, contribuant ainsi au rayonnement de la région à l'échelle du Québec;

**ATTENDU QUE** cette réussite remarquable repose sur le leadership visionnaire et mobilisateur de la mairesse de Blainville, madame Liza Poulin, ainsi que sur l'engagement soutenu des membres du conseil municipal de la Ville de Blainville et des directions de services de l'Hôtel de Ville qui ont porté ce projet collectif avec détermination et fierté;

**ATTENDU QUE** la réalisation d'un événement d'une telle ampleur a été rendue possible grâce à la planification rigoureuse et au dévouement du Comité organisateur des Jeux du Québec – Blainville 2026, sous la direction de M. François Rioux, directeur général, et sous la coprésidence inspirante de M. Martin Breault et de Mme Cynthia Kabis, membres du conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** la réussite éclatante de cette Finale témoigne également de l'engagement exceptionnel de bénévoles, de partenaires institutionnels, communautaires et financiers, dont la contribution a permis de créer un événement rassembleur et mémorable;

**ATTENDU QUE** la tenue de la Finale des Jeux du Québec à Blainville laisse en héritage un legs durable pour la collectivité, tant par l'amélioration et la modernisation d'infrastructures sportives que par l'inspiration qu'elle suscite auprès des jeunes générations;

**ATTENDU QUE** cet événement incarne les valeurs fondamentales de solidarité, de dépassement de soi, d'inclusion et de fierté collective qui animent les collectivités dynamiques et engagées;

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte solennellement une motion d'honneur et de félicitations :

- à la mairesse de Blainville, madame Liza Poulin, ainsi qu'aux membres du conseil municipal de la Ville de Blainville et aux directions des services de l'Hôtel de Ville pour leur leadership et leur engagement exemplaire dans l'accueil et la réussite de la 60<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec;
- à M. François Rioux, directeur général du Comité organisateur des Jeux du Québec – Blainville 2026;
- aux coprésidents du conseil d'administration, M. Martin Breault et Mme Cynthia Kabis;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- à l'ensemble des membres du comité organisateur, aux bénévoles, aux partenaires et à toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de cet événement d'exception;

**QUE** le Conseil de la MRC exprime sa profonde reconnaissance pour la contribution remarquable de toutes ces personnes et organisations, qui ont permis de faire de la Finale des Jeux du Québec – Blainville 2026 un succès retentissant et une source de fierté pour toute la région;

**QUE** le Conseil souligne le caractère structurant, rassembleur et inspirant de cet événement, lequel aura marqué durablement la mémoire collective et contribué au rayonnement du territoire;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-107

**OBJET : Front commun pour la sécurité de l'autoroute 50**

**ATTENDU QUE** l'Autoroute 50 constitue un corridor routier essentiel entre les Laurentides et l'Outaouais, indispensable aux déplacements quotidiens de milliers de citoyennes et de citoyens ainsi qu'au bon fonctionnement des activités économiques, sociales et institutionnelles;

**ATTENDU QUE** depuis de nombreuses années, l'Autoroute 50 présente un niveau de dangerosité préoccupant, illustré par la répétition des collisions, les pertes de vie et les blessures graves, et que des rapports de coroner ont explicitement conclu que la configuration actuelle de l'autoroute est un facteur déterminant dans ces événements tragiques;

**ATTENDU QUE** depuis le début de l'année 2026, on recense déjà un nombre inquiétant de collisions graves ou mortelles et que les statistiques des dernières années font état d'une moyenne annuelle avoisinant 800 accidents, incluant près d'une dizaine de décès;

**ATTENDU QUE** derrière ces chiffres se trouvent des familles brisées, des personnes lourdement blessées, des premiers répondants éprouvés et des communautés entières affectées par l'insécurité persistante de cette infrastructure;

**ATTENDU QUE** l'ajout de l'Autoroute 50 au plus récent Plan québécois des infrastructures (PIQ) n'a pas entraîné les avancées attendues, les travaux progressant à un rythme beaucoup trop lent, ce qui demeure inacceptable et incompréhensible compte tenu des décès évitables qui continuent de survenir;

**ATTENDU QUE** cet enjeu dépasse largement les frontières d'une seule communauté, affectant les municipalités de plusieurs MRC issues de différentes régions administratives, de même que les nombreux travailleurs et touristes qui circulent chaque jour sur l'Autoroute 50;

**ATTENDU QUE** la sécurité de l'Autoroute 50 constitue un enjeu régional majeur nécessitant une mobilisation concertée et un message clair adressé au gouvernement du Québec.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville se joigne officiellement à un front commun régional visant à exiger du gouvernement du Québec la mise en place immédiate de mesures de



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

sécurité temporaires d'ici à la réalisation complète de l'élargissement à quatre voies, annoncé par le gouvernement en 2022;

**QUE** ce front commun demande au gouvernement un plan d'action clair accompagné d'un échéancier accéléré pour :

- l'installation rapide de glissières de sécurité sur les tronçons identifiés comme prioritaires;
- la mise en œuvre de mesures de réduction des risques (ex. : réduction de vitesse, interdiction de dépassement, signalisation renforcée, interventions policières accrues).

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville réaffirme que la sécurité sur l'Autoroute 50 constitue une priorité régionale urgente et qu'elle doit être traitée comme telle par le gouvernement du Québec.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), monsieur Jonatan Julien, à la députée de Mirabel, madame Sylvie D'Amours, aux députées et députés des Laurentides, aux villes avoisinantes de la MRC, à la Ville de Mirabel et aux municipalités des Laurentides, ainsi qu'au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier de la MRC soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-108

**OBJET :**                   **Restauration de la chapelle-oratoire Charles-Joseph Ducharme – Sainte-Thérèse | Appui à Sainte-Thérèse et demande de la MRC de Thérèse-De Blainville**

**ATTENDU QUE** la chapelle-oratoire Charles-Joseph Ducharme est dans un état délabré depuis plusieurs années et que cette négligence persistante met en péril sa pérennité;

**ATTENDU QUE** ce bâtiment abrite, sous le plancher et l'autel de marbre, la sépulture du fondateur du Séminaire de Sainte-Thérèse, devenu aujourd'hui le Collège Lionel-Groulx, Charles-Joseph Ducharme;

**ATTENDU QUE** ce bâtiment fait figure de symbole de résilience et de détermination, ayant été construit à la suite d'une promesse du supérieur de l'époque de l'ériger si on parvenait à réunir les fonds nécessaires pour reconstruire le séminaire après sa destruction par les flammes le 5 octobre 1881;

**ATTENDU QU'**en raison de son immense valeur historique, commémorative et architecturale, l'État québécois lui a accordé, avec l'aile Ducharme du Collège Lionel-Groulx, le statut d'immeuble patrimonial classé;

**ATTENDU QU'**en 2024, les coûts de restauration du bâtiment étaient évalués à 1,95 million \$;

**ATTENDU QU'**en 2024, il avait été déterminé qu'une subvention provenant du MCCQ permettrait de couvrir 50 % de cette somme, que le Collège Lionel-Groulx s'était montré prêt à fournir 200 000 \$ et qu'une équipe de fonctionnaires du ministère de l'Enseignement supérieur avait recommandé à la Ministre d'octroyer une subvention pour combler la différence;

**ATTENDU QUE** depuis ce temps, rien n'a été fait;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la grande importance que le gouvernement du Québec accorde à la préservation du patrimoine à travers les programmes de subvention qu'il a mis en place pour préserver le patrimoine immobilier privé et municipal, tels que le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) et le Programme d'ententes en patrimoine (PEP);

**ATTENDU QU'**il est incompréhensible que le gouvernement du Québec subventionne le patrimoine immobilier privé et municipal, tout en laissant dans un état de dégradation avancé la chapelle-oratoire Charles-Joseph Ducharme, qu'il a lui-même classée.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville donne son appui à l'hôtel de Ville de Sainte-Thérèse pour demander conjointement et solidairement au gouvernement du Québec d'assumer ses responsabilités et de procéder à la restauration de la Chapelle-oratoire Charles-Joseph Ducharme dans un délai raisonnable;

**QUE** le conseil de la MRC invite son directeur général à envoyer la présente résolution au député de la circonscription de Groulx et ministre des Finances, M. Eric Girard, au ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe, à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Martine Biron, au premier ministre, M. François Legault, à tous les chefs des partis d'opposition de l'Assemblée nationale, ainsi qu'au directeur général du Collège Lionel-Groulx, M. Philippe Nasr.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-109

**OBJET :** Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 (SCR-SI 2.0) – Dépôt, adoption et transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP) – Rapport d'activités annuel – 2025

**ATTENDU** les explications fournies aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville sur les faits saillants relativement à la mise en œuvre des actions du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 (SCR-SI 2.0);

**ATTENDU** l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie stipule que la MRC doit envoyer, au plus tard le 31 mars de chaque année, le rapport d'activités de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique (MSP);

**ATTENDU QUE** le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 (SCR-SI 2.0) est sous la responsabilité de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** la recommandation favorable des membres du comité en sécurité incendie

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Accepte le dépôt du rapport des activités annuel de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 relativement à l'année 2025;
- Autorise le directeur général et greffier-trésorier, de transmettre les rapports des activités annuels (2024-2025) de mise en œuvre du Schéma de couverture de



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

risques en sécurité incendie 2.0 au ministère de la Sécurité publique (MSP) au plus  
tard le 31 mars 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-03-110

**OBJET: Levée de l'Assemblée**

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**DE lever la présente réunion à 16 h 15 heures.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Marie-Elaine Pitre**  
Préfète suppléante

**Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.**  
Directeur général et greffier-trésorier

25 mars 2026

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2026-03-63 à N° 2026-03-110 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 25 mars 2026.

Émis le 25 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

**Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.**  
Directeur général et greffier-trésorier